

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2021

PROTECTION PATRIMONIALE LANGUES RÉGIONALES - (N° 4035)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 288

présenté par
M. Descoeur

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« régionale »,

insérer les mots :

« et la culture régionale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.